

Ecole élémentaire d'Aunay sur Odon

12 rue des Ecoles

Aunay sur Odon

14260 Les Monts d'Aunay

Tél : 02.31.77.60.35

Mail : ce.0142228w@ac-caen.fr

Site : <http://aunay-elem.etab.ac-caen.fr>

Renforcement du protocole sanitaire à partir du 25/01/21

Madame, monsieur,

Conformément aux annonces du gouvernement, **un protocole sanitaire renforcé sera applicable à compter de lundi 25 janvier dans les établissements scolaires**. Il se traduit par le renforcement de plusieurs mesures par rapport à ce qui était mis en place depuis les vacances de la Toussaint :

Dépistage du virus

Les établissements scolaires restant ouverts, des mesures de dépistage pourront être proposées aux personnels et élèves, après accord des responsables légaux, dans les écoles.

Des tests antigéniques pourront donc être réalisés :

- Dès l'apparition de 3 cas confirmés dans l'école sur une période de 7 jours
- Dans les zones où le virus circule activement
- En cas de suspicion de présence d'un variant parmi le personnel, les élèves ou leurs proches.

Activités physiques et sportives en intérieur

Les activités physiques et sportives en intérieur seront interdites. Le projet danse, avec l'intervention d'Anne Marescal, sera donc suspendu.

Cantine scolaire

La cantine scolaire sera maintenue mais les nouvelles directives du ministère vont obliger le syndicat scolaire à procéder à des adaptations : limitation accrue du brassage, port du masque pour les élèves, même lorsqu'ils sont assis, tant qu'ils ne mangent pas ou ne boivent pas, renforcement du nettoyage des mains et de l'aération...

Dans la mesure du possible, il est demandé aux parents de ne pas mettre leur enfant à la cantine afin de limiter les risques de contagion (voir document du syndicat scolaire).

Garderie

La garderie restera elle aussi ouverte aux horaires habituels. Les activités physiques et sportives en intérieur seront cependant interdites.

Les parents devront penser à se munir de l'attestation « justificatifs de déplacement scolaire durant les horaires du couvre-feu ».

APC

Les APC reprendront à partir du 25/01/21.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Noël Dupont
Directeur